

## Dommmages

collatéraux ?

**C'est une banalité de dire que le numérique bouleverse le cinéma. Mais dans ce grand chambardement peut-être n'a-t-on pas été suffisamment attentifs aux conséquences pour les salariés.**

Loin d'être créatrices d'emplois, les nouvelles technologies ont deux conséquences : la déqualification des postes existants et leur nécessaire transformation et la réduction importante du nombre de salariés dans toutes les branches des professions touchées par le numérique. L'exemple extrême souvent cité est bien sûr celui de Kodak dont l'implantation en Bourgogne est passée en 20 ans de 3000 salariés à une quarantaine.

Or si des aides et des crédits publics ont été facilement et rapidement mis en œuvre pour permettre et accompagner les mutations technologiques, il n'en a pas été de même pour la reconversion des salariés. Jusqu'à aujourd'hui, aucun financement complémentaire n'a été dégagé ni pour soutenir les plans sociaux, ni pour abonder les crédits traditionnels de formation. Quant à l'aspect réglementaire de la profession, là encore, aucune hâte excessive ni anticipation. Alors que la plus grande partie des salles a été équipée, le CAP n'est toujours pas modifié, même si un certificat de formation professionnelle est sur les rails.

Il faut espérer qu'avant la fin de l'exercice 2012 des solutions pourront intervenir pour que l'on ne puisse pas soupçonner le cinéma d'attacher plus d'importance aux problèmes techniques qu'aux problèmes humains.



**Programme de nos rencontres de La Rochelle 2012 en page 3**

La Rochelle 2012 - 29 et 30 juin :  
« Le patrimoine cinématographique à l'heure du numérique »

**Dans le milieu du cinéma, la préoccupation incontournable de l'année 2012 est évidemment le passage au tout numérique.** Sujet abordé de mille et une façons, il n'en demeure pas moins problématique. Suite à de très nombreux rassemblements (colloques, conférences, assemblées etc.) la profession est maintenant d'accord pour considérer que l'ensemble des salles d'exploitations cinématographiques projeteront avec des appareils numériques à partir de fin 2012. Si ce problème concerne tout le monde sans exception, les avis sont cependant partagés : bête noire de la profession ou incroyable opportunité de diffusion du cinéma, l'uniformisation des opinions est impossible.

**De façon spécifique à Territoires et Cinéma, notre interrogation concerne précisément les films de patrimoine.** Cette «catégorie» de films, qui par définition ne l'est pas puisqu'elle ne requiert aucun critère pour y appartenir, concerne de manière générale d'anciens films, tout jugement esthétique compris.



Si le choix de ce sujet s'est imposé à nous de façon naturelle c'est que «le temps presse» et que cette question devient, au fil des années, de plus en plus cruciale ! Les films de patrimoine sont plus en danger que les films récents puisque l'état des pellicules se dégrade et que leur survie est indispensable. Certes, la conscience patrimoniale a

connu des progrès considérables depuis les années 80 et, encore plus, depuis le centenaire du cinéma. Les efforts en ce sens ont modifié en profondeur l'historiographie et notre connaissance du cinéma (notamment du cinéma des premiers temps). Mais des pans entiers de l'histoire du cinéma (cinéma muet, films industriels, cinémas nationaux, films sur support vidéo devenus obsolètes, etc.) demeurent toujours difficiles d'accès et sont souvent menacés de disparition.

Tels sont les défis posés aux cinémathèques et aux archives dans la conservation et la restauration du patrimoine filmique aujourd'hui. Quels rôles jouent les « nouveaux supports » (de la télévision à Internet) dans la conservation de certains pans oubliés du patrimoine cinématographique ? De plus, depuis l'année dernière, un plan de numérisation de 2500 films de patrimoine a été lancé par l'Etat via le CNC, qui n'est pas sans rappeler le «plan nitrates». En effet, en 1991 il est apparu que la production cinématographique des soixante premières années de l'histoire du cinéma était gravement menacé par la décomposition du support nitrates original. Le ministère de la Culture à l'initiative des Archives du film, valida et finança pour une durée de 15 ans un plan dit «plan nitrates» d'accélération

de sauvegarde et de restauration des films anciens appartenant aux collections des Archives françaises du film, de la Cinémathèque française et de la Cinémathèque de Toulouse. Cette situation exceptionnelle de prise en compte de l'urgence patrimoniale par l'Etat est unique et s'appuie sur une démarche pragmatique de mise en œuvre. Si la numérisation des films est un peu moins urgente aujourd'hui, des parallèles entre ces deux changements de support peuvent être faits. Notre colloque sera donc une occasion de discuter de ce plan de numérisation et de la sélection opérée.

### **Avec l'équipement numérique nous sommes donc confrontés à deux interrogations :**

- **quel support privilégié pour diffuser la culture cinématographique avec les "films de patrimoine" ?**
- **que vont devenir les films 35mm en terme de conservation ?**

Depuis les débuts du cinéma, la question du support est sans cesse abordée surtout lorsque cela concerne un art où l'évolution technique est constante. Avant de voir comment ce patrimoine pourra être conservé une fois sur son nouveau support, la préoccupation de cette première demi-journée portera sur sa diffusion. Ecole et cinéma, les ciné-clubs, les cinémas de quartiers ont fort justement le parti pris de promouvoir la culture cinématographique en projetant des œuvres prises dans le siècle écoulé. On peut décider que cette démarche ne sera maintenue que dans les salles encore équipée en 35mm : ce serait priver une grande partie de la population d'un accès à la culture.... Il convient donc d'établir, en concertation avec tous les professionnels concernés (producteurs, distributeurs, conservateurs, diffuseurs...) une nouvelle procédure d'accès aux œuvres tout en gardant une qualité indéniable. N'oublions pas qu'une partie de l'apprentissage culturel passe par un éveil du regard sur l'image dans lequel la qualité intrinsèque -lumière, couleurs, cadre...- compte pour beaucoup.

### **Ordinateur et cinéma**

"Territoires et cinéma" s'est, par le passé, interrogé sur des projets ministériels qui proposaient la découverte du cinéma sur un écran d'ordinateur... En ce qui concerne les distributeurs (spécialisés dans les films de patrimoine), ils assureront pour leur part la fourniture des œuvres en DCP (Norme internationale). Que les films parviennent à la salle de façon dématérialisée ou physiquement aucune copie 35 mm ne sera plus livrée. Plusieurs cas de distribution et d'exploitation seront étudiés, par exemple lorsque le distributeur dispose, pour des films anciens, de copies 35 mm, il ne pourra les envoyer que dans les salles ayant fait le choix de garder un équipement de projection 35 mm. En outre, certaines activités cinématographiques comme les actions d'éveil ou de formation à la culture cinématographique se font avec

la projection de films anciens voire très anciens que nous nommerons pour plus de facilité "films du patrimoine". C'est le cas notamment de l'association « Passeurs d'images » qui consiste à la mise en place, hors temps scolaire, de projets d'action culturelle cinématographique et audiovisuelle en direction des publics, prioritairement les jeunes. Le site « Culture Lycée », lancé par l'Education nationale, propose également un large catalogue de films de patrimoine offrant ainsi la possibilité aux jeunes de découvrir des classiques du cinéma, accompagné de dossier de présentation permettant de mieux comprendre et apprécier ce patrimoine. Le passage au numérique devrait donc être l'opportunité de proposer, dans le cadre de ces formations, des œuvres "re-mastérisées" tel que nous les connaissons en musique, qui offre le meilleur de la musique sur des supports modernes. Actuellement, les salles « art et essai » et les multiplexes contribuent à l'accès à des films de patrimoine restaurés de façon intéressée. Les choix à venir devront aller de pair avec des financements adéquats et des choix technologiques pérennes.

### **La conservation des œuvres cinématographiques**

La question du support est primordiale. Ce support doit être pérenne, pouvoir se traiter dans des entreprises sans systèmes propriétaires et dans des coûts abordables (eu égard au coût de production de l'œuvre). On est souvent appelé à faire une distinction entre le support de conservation proprement dit c'est

à dire celui qui fera l'objet du moins de manipulation possible afin de lui conserver sa qualité la plus proche possible de l'original et le support de conservation/diffusion c'est à dire celui vers lequel on reviendra chaque fois que l'on devra tirer des copies. Du temps de la pellicule des conditions physiques particulières devaient être respectées afin d'assurer une bonne qualité de conservation (température supérieure à 18°C pour le noir et blanc et inférieure à 2°C pour la couleur, taux d'humidité environ 30-40 %).

### **Numérisation et valorisation des collections**

Les collections du CNC conservées aux Archives françaises du film sont numérisées pour en assurer une consultation plus aisée à l'égard de la communauté scientifique. Cette consultation des films anciens et des films du dépôt légal à lieu soit à la BnF pour les films numérisés soit aux Archives françaises du film pour les collections qui ne sont que sur support argentique. Pour ce qui est de la conservation, de nombreuses études ont montré que seul le support argentique assure conservation et pérennité aux œuvres cinématographiques. Aussi les plans de numérisation des œuvres qu'ils soient portés par la Caisse des dépôts et consignation ou le CNC ont pour but de mettre à disposition du public une offre patrimoniale la plus large possible. La préconisation de numérisation est celle du format 2k (voire 4K) qui seule garantit, sur tout support une bonne restitution de l'œuvre cinématographique.



**Le patrimoine cinématographique**

Diffusé en salle il y a un siècle ou il y a une semaine rencontrera le public grâce à sa numérisation mais ne pourra être transmis aux générations futures que s'il est, dans la mesure des connaissances actuelles, conservé sur support argentique. L'arrivée du numérique pose de nombreuses questions sur la durabilité des nouveaux supports, on pense souvent que ces nouveaux supports seront vite obsolètes : quand est-il réellement ? Devrons-nous procéder à des recopies fréquentes ? (la durée de vie d'une pellicule photochimique est estimée à plus de 100 ans tandis que celle d'un support numérique serait de 10 ans dans le meilleur des cas). L'ancien support photo chimique a-t-il encore un avenir dans ce domaine ? Y aura-t-il des entreprises compétentes pour assurer ce travail et la pellicule sera telle encore longtemps fabriquée ? Quel sera son coût ? Le problème posé pour le cinéma se pose aussi pour d'autres catégories d'œuvres audiovisuelles comment la question est-elle abordée ?

**Nous nous efforcerons avec votre concours de répondre à ces questions lors de notre prochaine rencontre à La Rochelle les 29 et 30 juin prochain, qui se dérouleront en parallèle à l'ouverture du Festival de cinéma de la Rochelle**

*Programme ci-contre, bulletin d'inscription ci-dessous.*



**PROGRAMME DE NOS RENCONTRES :**

**Le Vendredi 29 Juin**

**14h30 :** ouverture par les représentants de Territoires et Cinéma et de la Ville de La Rochelle.

**15h - 17h30 :** « *La diffusion : Quelle diffusion des films de patrimoine dans les salles d'art et essai et dans les salles commerciales ? Répondre aux besoins des enseignements du cinéma, des ciné-clubs ?* »

Pour participer nous avons sollicité :

Janine BERTRAND, Présidente de la COFECIC, Catherine DEROSIER, Productions audiovisuelles du Louvre, Jacques FRETTEL, responsable du groupe Répertoire/Patrimoine de l'AFCAE, Un représentant de l'Institut Lumière, Jacques MARECHAL, Les Grands Films Classiques, Vincent PINEL, historien du cinéma, Théo ROUMIER - Enseignant

**20h : séance d'ouverture du Festival**

**Le Samedi 30 Juin**

**10h :** table-ronde : « *La question de la restauration et la question des supports.* »

Jean-Charles HOURCADE, ancien Président de THOMSON, François EDE, Directeur de la photographie, Gilbert DUTERTRE, Archives INA, Andrew HACKETT, Conseiller Technique

**12h30** clôture des rencontres

**FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA ROCHELLE**

« Du 29 juin au 8 juillet 2012, le Festival International du Film de La Rochelle fête ses 40 ans !

En 250 films, mais aussi avec une installation d'Agnès Varda, deux soirées en plein air, des ciné-concerts, des expos, des rencontres, une nuit blanche, une leçon de musique, des films et des ateliers pour les enfants, des avant-premières et beaucoup de surprises...

**HOMMAGES, en leur présence ...**

A la merveilleuse actrice **Anouk Aimée** à travers 15 films qu'elle a illuminés de sa grâce dont, bien sûr, "Lola" de Jacques Demy qui nous conduit à **Agnès Varda** et tous les films qu'elle a tournés depuis son dernier hommage au festival en 1998, **Joao Canijo**, un très grand cinéaste portugais trop mal connu en France, **Denis Villeneuve** le génial réalisateur québécois d' "Incendies", **Pierre-Luc Granjon** cinéaste français de délicieux films d'animation pour les enfants

**Une DECOUVERTE du cinéma Tibétain**

Avec les 3 films de **Pema Tsedon**, son unique représentant dont ce sera la première présence dans un festival...

**Des RETROSPECTIVES**

Du géant américain **Raoul Walsh** avec une vingtaine de films, De TOUS les longs métrages de **Charlie Chaplin**, "Charlot" pour ses millions d'intimes, De **Benjamin Christensen**, cinéaste danois incontournable de la période muette, en ciné-concerts, De **Teuvo Tulio** qui a mis en scène les plus beaux mélos finlandais des années 40 et 50 »

«Le patrimoine cinématographique à l'heure du numérique»

La Rochelle 29 et 30 juin

**BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVOYER**

⇒ **PAR COURRIER :**

*Territoires et Cinéma 63, rue Daguerre 75014 Paris*

**ou ⇒ PAR MEL :**

*villes.et.cinemas@wanadoo.fr*

**ou ⇒ PAR FAX :**

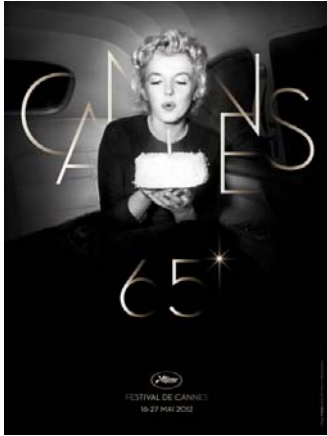
*01 43 20 52 55*

**ou ⇒ REPONSE PAR TELEPHONE :**

*01 43 20 29 29*

## DES NOUVELLES DU CINEMA

Rendez-vous annuel des « professionnels de la profession ».



A l'occasion de son 65e anniversaire, le Festival de Cannes rend hommage à Marilyn Monroe en la choisissant comme effigie de son édition 2012. L'agence Bronx (Paris) a réalisé l'affiche à partir d'une photo d'Otto L. Bettmann et signera toute la création graphique du Festival 2012.

Nanni Moretti sera le Président du Jury du 65e Festival de Cannes.

En acceptant l'invitation, l'acteur et réalisateur italien a déclaré : « *C'est une joie, un honneur et une grande responsabilité de présider le jury du festival cinématographique le plus prestigieux du monde, festival qui se déroule dans un pays qui a toujours considéré le cinéma avec attention et respect.* »

Le Jury de la Cinéfondation et des courts métrages sera présidé cette année par Jean-Pierre Dardenne (réalisateur, scénariste et producteur belge) récompensé, avec son frère Luc, en 2011, par le Grand Prix pour le Gamin au vélo, après deux Palmes d'or en 1999 pour Rosetta et 2005 pour L'Enfant et le Prix du scénario en 2008 pour le Silence de Lorna.

Le jury, composé de cinq personnalités du cinéma et de la littérature, réunira Arsinée Khanjian (actrice canadienne), Karim Aïnouz (réalisateur et scénariste brésilien), Emmanuel Carrère (écrivain, scénariste et réalisateur français) et YU Lik-wai (directeur de la photographie et réalisateur chinois).

C'est le nouveau film de l'américain Wes Anderson, MOONRISE KINGDOM, qui fera l'ouverture du 65e Festival de Cannes le mercredi 16 mai prochain dans le Grand théâtre Lumière du Palais des Festivals, en présence du Jury présidé par le cinéaste italien Nanni Moretti.

Claude Miller nous a quittés ...

Réalisateur incontesté, il commence sa carrière en 1976 (*la meilleure façon de marcher*), il reçoit le Prix du Jury au festival de Cannes en 1998 (*la classe de neige*). Il a beaucoup œuvré pour accompagner et défendre le cinéma français et européen : Président du réseau de salles Europa Cinémas et ancien président de l'école de cinéma Fémis, Claude Miller " il fut aussi vice-président d'UniFrance et administrateur cinéma à la SACD ...



Autorisation de la Commission Européenne :

Dans le cadre du thème de nos Rencontres de La Rochelle nous ne pouvons passer sous silence l'autorisation de l'aide sélective du CNC à la numérisation du patrimoine cinématographique par la commission Européenne. Il s'agit là d'une initiative d'envergure, analogue à celle du plan nitrate, unique en Europe pour l'instant. Cette décision de la commission permet à la France de disposer d'un programme d'action cohérent en matière de numérisation du patrimoine cinématographique (qualité minimale 2K). Sont maintenant mis en place des conditions de nature à permettre aux œuvres cinématographiques de retrouver une nouvelle jeunesse et des perspectives de diffusion renouvelées grâce aux technologies d'avenir.

Bientôt l'été ! Avec l'été les projections en plein air reviennent.

Rappelons qu'elles font maintenant l'objet d'une autorisation spécifique délivrées à l'organisateur par le CNC. Le délai de diffusion des films de long métrage est d'un an à compter de la date d'obtention du visa. Les supports à usage privés sont interdits. Nous vous conseillons de vérifier sur le site du CNC les conditions de vos projections d'été.

✂.....✂.....✂.....✂.....✂

### Rencontre de La Rochelle 2012

#### BULLETIN D'INSCRIPTION A RENVOYER

Nom, Prénom : .....

Structure et Fonction : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Tel : ..... Fax : .....

Mél : .....

#### S'inscrit aux rencontres et participera :

À la totalité des rencontres      ou seulement le :  vendredi 29/06/2012     samedi 30/06/2012

Intéressé mais pas disponible